# 

* Datum : 10-06-2009
* Taal : Frans
* Sectie : Wetgeving
* Bron : Numac 2009725464
* Auteur :

Par jugement du 20 mai 2009, le tribunal de commerce de Liège a déclaré close pour absence d'actif, la faillite prononcée en date du 4 juin 2007 à charge de la SPRL Montegaudio-Vanderstichelen, ayant son siège social à 4040 Herstal, rue Hoyoux 69, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le n° 0441.752.153, a déclaré la société faillie inexcusable et a déchargé de ses fonctions le curateur, Me Georges Rigo, avocat, à 4000 Liège, rue Beeckman 14.
Aux termes de l'article 185 du Code des sociétés, est réputé liquidateur, M. Vito Montegaudio, domicilié ou l'ayant été à 4040 Herstal, rue de la Brixhe 56.
Pour extrait conforme : le greffier chef de service, (signé) J. Tits.